



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Charges deductibles

Question écrite n° 38658

Texte de la question

M Jean Rigal attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur l'equite qu'il y aurait a autoriser la deduction fiscale des cotisations syndicales. En effet, considerant que les deductions fiscales sont autorisees dans le cadre et de la loi de finances au profit d'associations reconnues soit d'utilite publique soit d'interet general, et de la loi sur le mecenat entendu au sens large puisqu'il concerne aussi les partis politiques, il apparait que le syndicats devraient pouvoir beneficier des memes avantages. En consequence, il lui demande s'il est dans ses intentions de rattacher les cotisations syndicales au cadre juridique donnant une base legale a la deduction fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Rigal Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38658

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1332